

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023 INTERVENTIONS

10 – Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme : modalité de concertation

Intervention de Suzanne Egal

Monsieur le Maire, mes chers collègues

Adapter le PLU est une bonne chose. La dernière modification a été proposée en juin 2020 il y a 3 ans.

Fin 2022, vous nous aviez annoncé que des modifications simples seraient faites et que le procédé serait précisé.

Et nous voyons arriver ce projet de modifications le 29 juin, soit juste avant la période d'été pour une soumission au public à la mi-septembre. La méthode choisie prive les élus que nous sommes d'ajouter quoi que ce soit dans cette consultation.

En 2020, les modifications prévues avaient donné lieu à une séance de présentation. A cette époque, déjà, vous l'aviez présenté le 29 juin à la veille de la pause estivale nous donnant un délai de 10 jours pour faire nos remarques. Malgré cela nous vous avons fait remonter nos observations et propositions. Vous en aviez retenu deux dans la version proposée à la consultation.

Cette fois-ci, vous vous contentez de lister de façon sommaire les points qui feront l'objet de cette prochaine modification, alors même que le travail est réalisé par le même cabinet qu'en 2020 et fera l'objet d'une rédaction précise, rédaction dont nous n'avons pas connaissance.

Modifier le PLU est une action relativement lourde. En commission, il nous a été confirmé qu'il n'y aurait pas d'autre modification avant la fin de la mandature. En commission, il nous a été précisé que la modification N°4 avait un impact sur le droit à construire alors que la modification N°5 était d'ordre technique. Mais rien n'empêcherait pour autant de l'enrichir.

Alors pourquoi la réaliser à marche forcée ?

Il est urgent d'inscrire dans le PLU tout ce qui contribue à lutter contre le réchauffement climatique et/ou à se protéger de ses conséquences comme installer des récupérateurs d'eau.

Quelques exemples de formulations qui ne peuvent que nous inquiéter :

« Encadrer l'implantation de dispositifs d'économie ou de production d'énergie », on préférerait entendre « Favoriser l'implantation ... » : comme celle de panneaux solaires ou la réalisation de toitures végétalisées etc...

Et plus loin :

« Mieux encadrer la pose de matériaux occultants » ; De quoi s'agit-il ?

Faut-il rappeler que la Fondation Abbé Pierre a alerté le gouvernement sur la précarité énergétique d'été et sur les restrictions pesant sur les logements exposés à la surchauffe, je cite la presse :

« La Fondation Abbé Pierre appelle l'Etat, les collectivités et les propriétaires à protéger les personnes victimes de précarité énergétique d'été : - en équipant en urgence l'ensemble des bâtiments de protections solaires et de revêtements clairs- et en lançant un grand plan de végétalisation à l'échelle des villes et des logements » ...



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023 INTERVENTIONS

Le PLU devrait s'en préoccuper.

« **Actualiser** les Emplacements Réservés (ER) à destination d'espace public (abandon de la création d'une voie de desserte de la zone artisanale depuis l'avenue du Général Leclerc). »

En contrepartie, de l'abandon du terrain de « 'la sente du Pont des Chasses » vendu aux riverains, nous demandons que de nouveaux espaces soient réservés. Quand inscrirons-nous ces réservations dans les zones vouées à la densification des constructions ?

Plusieurs modifications sont énigmatiques comme la suivante :

« l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Corby en ce qui concerne les orientations de programmation : assouplir les exigences relatives au commerce et aux modalités d'implantation des services ou équipements ; »

On ne voit pas ce que l'on vise. Est-ce que l'on veut faciliter la création d'une chambre funéraire projetée dans le quartier ?

Pourquoi ne pas prendre le temps de nous exposer les modifications prévues afin que nous puissions verser nos contributions ?

En conclusion : Le contenu n'est pas suffisamment explicite pour permettre aux élus de faire leur travail.

Nous ne sommes pas d'accord avec les modalités de consultation, notamment le calendrier. Nous voterons contre cette délibération.